

Le module de formation éligible au CPF comporte uniquement la partie « devenir entrepreneur dans le secteur du bien être »

100€ reste à votre charge.

Le complément pourra être pris en charge par un autre organisme financeur ou en auto financement.

RDV sur www.moncompteformation.gouv.fr

Autres prises en charge = aide au financement à 100% (OPCO, Pole Emploi, etc...)

Car nous avons tous les agréments de qualité :

